

29 février
10h30/12h00

LES FINANCEMENTS EUROPÉENS EN FAVEUR DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Présentation de la formation

La préservation et le rétablissement des écosystèmes et de la biodiversité constituent une composante essentielle de la stratégie européenne de croissance durable et figurent parmi les objectifs prioritaires du Pacte vert européen qui doit favoriser un développement capable de répondre à l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050. La protection de la biodiversité représente un enjeu majeur pour nos sociétés au regard de sa valeur propre et des services écosystémiques rendus : services de régulation (du climat, des risques naturels et sanitaires), services d'approvisionnement, services culturels et services économiques créateurs d'emplois.

La stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030 ainsi que la loi relative à la restauration de la nature (en cours d'adoption) relèvent encore l'ambition en matière de protection des espaces et espèces naturels et de restauration des habitats dégradés et ce conformément aux engagements internationaux pris à l'occasion de la 15ème conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique.

Sur le plan budgétaire, le cadre financier 2021-2027 doit également fortement contribuer aux objectifs du Pacte vert. Ce sont ainsi 30 % de l'enveloppe (1074 mds euros), contre 20 % sur la période précédente, qui devraient être directement consacrés au climat et à l'environnement. Plus précisément des objectifs annuels de dépenses en faveur de la biodiversité ont été fixés : 7.5% d'ici 2024, 10% d'ici 2026. Ce sont ainsi au travers de différents fonds et programmes, quelques 100 milliards d'euros qui devraient y être consacrés.

La formation a pour objectif de présenter les objectifs européens en matière de protection de la nature et la biodiversité ainsi que les principaux programmes de financement européens susceptibles de soutenir les projets des collectivités territoriales dans ce domaine. Elle permettra grâce au témoignage de porteurs de projets d'appréhender l'intérêt de s'engager dans les programmes européens.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les objectifs de l'UE en matière de protection de la nature et de la biodiversité
- Connaître les dispositifs d'accompagnement financiers intéressants les collectivités territoriales

Déroulé

- Les principaux engagements et cadres légaux de l'UE en matière de protection de la nature et de la biodiversité
- Les principaux programmes européens susceptibles d'être mobilisés par les collectivités territoriales
- Retours sur des projets ayant bénéficié d'un soutien européen

Intervenant.e.s

- Hélène PERIER, responsable politique, Unité D2 – Capital naturel et santé des écosystèmes, Direction Générale de l'Environnement – Commission européenne
- Mickaëlle VERGNAUD, Chargée d'Appels à projets européens et Mathilde LEYMARIE, chef de projet LIFE-BCR et experte Biodiversité, Bordeaux Métropole
- Sabine MARTORELL, Cheffe de projet, AFCCRE